



Lundi 17 février les élus communautaires se sont réunis en conseil.  
Retour sur quelques délibérations adoptées.

## **1- Vers une Société Publique Locale pour la gestion des sites touristiques et de montagne du Grésivaudan**

Le Grésivaudan est en charge de la gestion des stations de montagne communautaires que sont Les 7 Laux, Le Collet et l'espace ludique du Col de Marcieu. Cette gestion est confiée via délégations de service public à la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan. Compte tenu des échéances prochaines du contrat portant sur la station du Collet et de l'avenant de la luge 4 saisons Wizluge aux 7 Laux, fin 2025, une réflexion a été engagée sur le renouvellement de ces deux délégations de service public et plus globalement sur le mode de gestion des sites de montagne et touristiques de la collectivité. Cette réflexion est également motivée par la nécessité d'interroger l'équilibre du contrat d'affermage actuel des 7 Laux, en lien avec l'intégration des enjeux économiques et environnementaux actuels et à venir (adaptation et diversification).

Ainsi, pour mieux répondre aux ambitions politiques définies et en cohérence avec le projet de territoire, le statut de Société Publique Locale (société privée dont l'actionariat est exclusivement public) apparaît comme étant l'outil le plus adapté. Le Grésivaudan travaille donc à la définition des modèles économiques et des projets d'investissement afin de contractualiser avec cette SPL, notamment pour la gestion des trois stations de montagne communautaires. « Il s'agit là d'un acte politique fort et le gage d'un attachement profond à nos sites de montagne, que nous avons à cœur de voir prospérer » précise le Président Henri Baile.

## **2 – Débat d'orientation budgétaire : prudence, maîtrise et réalisme**

Dans le contexte actuel de grande incertitude financière, la communauté de communes fait le choix de voter un budget 2025 de prudence qui consiste à associer poursuite des politiques engagées avec les axes majeurs du Projet de Territoire et respect des seuils prudentiels préconisés par la commission des finances, à savoir, épargne nette supérieure à 5 M€ et durée de désendettement inférieure à 10 ans.

Pour autant, la communauté de communes souhaite maintenir ses engagements vis-à-vis des communes via la poursuite des différents dispositifs de soutien, et vis-à-vis du territoire, en mettant à jour la planification des investissements structurants en cours et en renforçant ses actions en matière d'environnement, de logement, de culture,... Pour le Président Henri Baile : « grâce aux décisions budgétaires prises, à des finances saines et au dynamisme

---

Agenda, ordres du jour et délibérations sur [www.le-gresivaudan.fr/conseil](http://www.le-gresivaudan.fr/conseil)  
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16  
[presse@le-gresivaudan.fr](mailto:presse@le-gresivaudan.fr)

économique de notre territoire, nous avons la chance d'envisager l'avenir avec optimisme ».

### **3 – Une nouvelle médiathèque pour Pontcharra**

Depuis 2015 et la mise en réseau des 36 bibliothèques du territoire, les missions de la médiathèque Jean Pellerin à Pontcharra ont grandement évolué, ainsi que les besoins d'accueil des collections, du public et des bibliothécaires du réseau. La médiathèque répond depuis lors à une double mission : celle d'une bibliothèque au cœur d'une commune proposant une programmation d'actions culturelles riches et variées et celle d'une médiathèque coordinatrice de réseau. Au regard de tous ces éléments, elle ne répond plus aux normes attendues, notamment en termes de surface par habitant (ratio défini par la DRAC AURA et par le Département de l'Isère, partenaires financiers du réseau depuis sa création). A cela s'ajoute la vétusté du bâtiment, la difficulté de le mettre aux normes d'accessibilité et un besoin de surface supplémentaire avec la mise en œuvre de l'artothèque.

En parallèle, l'Espace France Service intercommunal, basé également à Pontcharra, qui propose aux usagers un accompagnement pour leurs démarches administratives, occupe un local situé en zone d'activité économique. Afin d'assurer ses missions, un local d'environ 300 m<sup>2</sup> serait nécessaire.

Enfin, la ville de Pontcharra recherche pour sa ludothèque, un nouveau bâtiment, plus vaste. Le projet de nouvelle médiathèque prévoira donc un espace dédié à la ludothèque communale pour ainsi créer des passerelles entre les deux activités et permettre aux familles d'emprunter des jeux, des documents et des œuvres d'art dans un seul et même lieu. Ce futur bâtiment de 2300 m<sup>2</sup> serait reconstruit en lieu et place de la médiathèque actuelle sur un terrain de 2630 m<sup>2</sup>. Le coût de l'opération est estimé entre 6 et 7 millions d'euros HT. Le Grésivaudan ambitionne une ouverture à l'horizon 2030.

### **4 – Projet d'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin : les élus prennent acte du bilan de la concertation**

La communauté de communes a acté la volonté de procéder à l'extension de la Zone d'Activité Economique du Parc des Fontaines située à Bernin. Cette extension doit permettre d'assurer l'installation ou l'extension d'entreprises de la filière micro nanotechnologie-semi-conducteur déjà présentes sur le Grésivaudan, et plus largement sur le bassin grenoblois, compte tenu de la présence importante de sociétés déjà installées mais aussi de la nécessité de renforcer ce tissu existant. Le Grésivaudan a confié à la SPL Isère Aménagement la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'extension dans le cadre d'une concession d'aménagement. Le projet d'extension de la ZAE étant soumis à évaluation environnementale et sa réalisation nécessitant un investissement public supérieur à 5 M€, Isère Aménagement a engagé volontairement une concertation préalable qui s'est tenue du 30 septembre au 11 novembre 2024 inclus, sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Dans leur bilan de ladite concertation, parue le 11 décembre 2024, les garants ont émis des recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation acte.

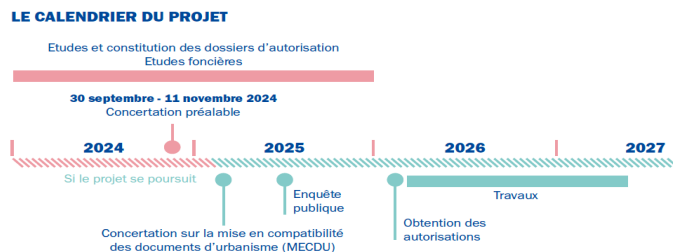
---

Agenda, ordres du jour et délibérations sur [www.le-gresivaudan.fr/conseil](http://www.le-gresivaudan.fr/conseil)

Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

**Contacts** : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16  
[presse@le-gresivaudan.fr](mailto:presse@le-gresivaudan.fr)

Le projet se poursuit donc avec une nouvelle concertation, nécessaire pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Pour rappel le calendrier du projet :



---

Agenda, ordres du jour et délibérations sur [www.le-gresivaudan.fr/conseil](http://www.le-gresivaudan.fr/conseil)

Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16  
[presse@le-gresivaudan.fr](mailto:presse@le-gresivaudan.fr)